

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal Séance du 9 juin 2023

DATE DE CONVOCATION : 12 mai 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS : - En exercice : 10 - Présents : 7
 - Votants : 9 - Absent : 3

L'an deux mil vingt trois, le neuf juin à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno GAUTIER, Maire, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire douze mai deux mil vingt trois et un conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents : Bruno GAUTIER, Jean – Luc DECHAMP, Michel COURTIER, André LADET, Laura MORLET, Sophie GUITTON, Michael DHAUSSY, Angélique MEUNIER.

Absents excusés : Philippe FROGNEUX, Lydie CAUMES, Sophie GUITTON.

Pouvoirs : Philippe FROGNEUX donne pouvoir à Bruno GAUTIER, Lydie CAUMES donne pouvoir à Jean-Luc DECHAMP.

Secrétaire de séance : Angélique MEUNIER

Objet de la délibération : Budget 2023 – Décision Modificative

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
681 (042)	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	1500.00	
77681 (042)	Neutralisation des amortissements		1500.00

TOTAL : 1500.00 1500.00

INVESTISSEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
198 (040)	Neutralisation des amortissements	1500.00	
20422	Privé : Bâtiments, installations	1500.00	
2111	Terrains nus	1000.00	
2115	Terrains bâtis	1100.00	
2131	Bâtiments publics	15500.00	
2135	Installations générales, agencements	17800.00	
2152	Installations de voirie	3500.00	
2157	Matériel et outillage technique	2507.39	
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	3500.00	
231	Immobilisations corporelles en cours	7000.00	
1322	Subv. non transf. Régions		30518.51
1323	Subv. non transf. Départements		22888.88
280422 (040)	Privé - Bâtiments et installations		1500.00

TOTAL : 54907.39 54907.39

TOTAL : 56407.39 56407.39

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Ocquerre, le 12 juin 2023

Le Secrétaire de séance,
Angélique MEUNIER

Le Maire,
Bruno GAUTIER



